

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 12 mai 2016

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la Mairie, le jeudi 12 mai 2016, à 20 heures, sous la présidence de M. Michel PEIGNER, Maire.

Etaient présents : M. Peigner, Mme Manceau, M. Brunet, Mme Thériau, M. Bellanger, Mme Planchenault, M. Pottier, Mmes Hiland, Marteau, M. Jarry, Mme Peltier, M. Travers et Mme Forêt-Vettier.

Absents excusés : M. Guinoiseau (pouvoir donné à M. Peigner) et M. Godin (pouvoir donné à M. Travers).

Secrétaire de séance : M. Gérard TRAVERS ;

Ordre du jour

- ☞ Regroupement des locaux scolaires : résultats consultation/maîtrise d'œuvre
- ☞ Accueil de loisirs de juillet : fixation rémunération des animateurs, participation des familles, programmes d'activités,
- ☞ Nouveau Quartier – Renégociation emprunt – Compte rendu de la réunion avec le bureau d'études
- ☞ Renouvellement contrat balayage des rues
- ☞ Décisions modificatives
- ☞ Questions diverses

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 07 avril 2016

Compte administratif 2015 – Dépenses d'investissement : Le coût des travaux de réfection de l'éclairage extérieur au complexe sportif s'est élevé à 4 351,87 € (et non à 34 361,87 € comme indiqué dans le compte rendu).

Budget primitif 2016 – Nouveau Quartier – Chemin du Coudray : N. Forêt-Vettier, détentrice d'un pouvoir, qui s'est abstenue lors du vote du BP, rappelle qu'elle a voulu par ce vote marquer un point de vigilance sur l'engagement et le financement des travaux de la 2^{ème} tranche évoqués lors de précédentes réunions.

Puis, le compte rendu est approuvé sans autre observation.

REGROUPEMENT DES LOCAUX SCOLAIRES – CONSULTATION MAITRISE D'ŒUVRE

Conformément aux décisions prises antérieurement (cf. compte rendu du 25 février 2016), 2 bureaux d'études (sur les 3 consultés) ont remis une offre présentant chacune 2 scénarii concernant l'ancienne maison (cette dernière étant vétuste et non fonctionnelle) :

- Hypothèse 1 : restructuration du bâtiment (en sachant que des travaux importants sont à prévoir et qu'une vérification approfondie de la structure est à effectuer),

▪ Hypothèse 2 : Démolition de l'ancienne maison et construction en lieu et place d'un nouveau bâtiment

L'offre du 1^{er} bureau est de 8,90 % du coût HT des travaux pour l'hypothèse 1 et de 8,50 % pour l'hypothèse 2.

Le 2^{ème} bureau, A3 Architecture, a remis un dossier plus détaillé accompagné de 2 schémas d'intention de travaux. Son offre est de 7 % du coût HT des travaux qu'elle que soit l'hypothèse retenue.

Néanmoins, le budget prévisionnel annoncé par la Municipalité de 150 000 € à 200 000 € HT est insuffisant.

A 3 Architecture estime le coût prévisionnel des travaux à :

- 310 000 € HT pour l'hypothèse 1 prévoyant :
 - bâtiment existant en pierres : aménagement de la maternelle intégrant un rafraichissement des locaux et l'adjonction d'un module (dortoir, sanitaires, etc..) + création d'une rampe d'accès PMR,
 - ancienne maison : rénovation du bâtiment (salle multifonctions) avec une extension comprenant hall d'entrée et bureau de direction + création d'une rampe d'accès associée à une place de stationnement PMR,
- 400 000 € HT pour l'hypothèse 2 prévoyant :
 - bâtiment existant en pierres : rafraichissement des locaux réaménagés en salles + création d'une rampe d'accès PMR,
 - démolition de l'ancienne maison et création d'un nouveau bâtiment aménagé en classe maternelle au rez-de-chaussée avec hall d'entrée et bureau de direction + création d'une rampe d'accès associée à une place de stationnement PMR. A l'étage, il est prévu l'aménagement d'une salle supplémentaire avec réserves et rangement.

Ce coût pourrait être ramené à 335 000 € HT (réduction des travaux de rafraichissement dans le bâtiment existant en pierres et non réalisation des travaux d'aménagement intérieur à l'étage de la construction neuve). Néanmoins, à cette somme, il y a lieu de prévoir 30 000 € HT supplémentaires en frais d'études (maîtrise d'œuvre, contrôles techniques, etc.).

Dans tous les cas, il n'est pas prévu de réutiliser le préau accolé au mur jouxtant la Mairie (travaux importants liés à des problèmes d'étanchéité).

Après discussion et au vu de la différence de coût entre les 2 propositions, le Conseil Municipal :

☞ ECARTE l'hypothèse 1, considérant que le bâtiment ancien nécessiterait d'importants travaux sans offrir les fonctionnalités d'un bâtiment neuf,

☞ RESTE très réservé quant à s'engager sur l'hypothèse 2 du fait du niveau d'investissement, dans un contexte où les marges de manœuvres financières sont réduites (autres investissements à réaliser, évolution de la vente des terrains du nouveau quartier),

☞ SOUHAITE, avant de s'engager, définir un plan de financement (avec des garanties quant aux subventions possibles, notamment la DETR dont le montant pourrait atteindre 125 000 €) et s'assurer de la faisabilité d'un tel projet au regard des autres investissements à réaliser. Il est prévu de réunir la commission des finances en juin,

☞ N'OUBLIE PAS l'objectif évoqué lors des précédentes réunions d'une vision prospective de l'évolution de l'école et de l'organisation des services périscolaires (locaux de l'accueil du matin et du soir exiguës, ludothèque sans accessibilité pour tous) en vue de l'arrivée de nouvelles populations.

☞ EVOQUE la proposition d'un élu de répondre à l'exiguïté des locaux de l'accueil de loisirs par un aménagement du bâtiment de l'ancienne forge pour y transférer la bibliothèque, le RAM et la ludothèque.

ACCUEILS DE LOISIRS DE JUILLET 2016

FIXATION DE LA REMUNERATION DES ANIMATEURS

Le Conseil Municipal décide de ne pas revaloriser les rémunérations des animateurs de juillet 2016 et les arrête comme suit :

| Par jour | Salaire brut forfaitaire journalier 2015 | Salaire brut forfaitaire journalier 2016 (congrés payés inclus) | Nombre de jours maximum suppl. rémunérés au titre de la préparation |
|---|--|---|---|
| Directeur | 80,00 € | Sans objet – Le centre étant dirigé cette année par A.S. Gascoin, agent titulaire | |
| Animateur titulaire du BAFA | 65,00 € | 65,00 € | 3 jours |
| Animateur en cours de formation (stagiaire) | 59,00 € | 59,00 € | 3 jours |
| Animateur de + de 18 ans sans formation | 50,00 € | 50,00 € | 3 jours |
| Indemnité de nuit | 10,00 € | 10,00 € | / |

ACCUEIL DE LOISIRS 3/11 ans DE JUILLET

Le centre de loisirs, ayant pour thème « l'Aventure Nature », fonctionnera cette année du lundi 11 juillet au vendredi 29 juillet inclus (il ne sera pas ouvert le vendredi 15 juillet).

L'équipe d'animation sera composée, outre la Directrice, de 3 animateurs BAFA (Dylan NEVEU + 2 jeunes dont 1 de Montigné) et d'une animatrice stagiaire de Montigné.

Programme d'activités

En sus des activités sur le centre et de 2 séances piscine, il est programmé 3 sorties à la journée :

- la 1^{ère} semaine : Sortie patinoire à Rennes + Parc des Gayeulles,
- la 2^{ème} semaine : Journée aux jardins de Brocéliande
- la 3^{ème} semaine : Journée à St Malo

et une nuit sous tente (à proximité du centre de loisirs pour les 3/6 ans) et au camping de St Berthevin (pour les 7/11 ans).

Participation des familles

Elle est majorée, comme tous les ans, de 2 % et fixée comme suit :

| | Tr. 1 | Tr. 2 | Tr. 3 |
|---|--------|---------|---------|
| <u>Accueil du matin et du soir</u> | | | |
| Le Matin | 0,94 € | 1,00 € | 1,05 € |
| Le soir | 0,94 € | 1,00 € | 1,05 € |
| <u>La Journée pour les familles de Montigné</u> | | | |
| - Pour les 2 premiers enfants | 6,20 € | 6,50 € | 6,80 € |
| - A partir du 3 ^{ème} enfant d'une même famille | 3,10 € | 3,25 € | 3,40 € |
| <u>La journée pour les familles extérieures à la commune</u> | | | |
| - Pour les 2 premiers enfants | 12,40€ | 13,00 € | 13,60 € |
| - A partir du 3 ^{ème} enfant | 6,60€ | 6,50 € | 6,80 € |
| <u>Suppléments pour les sorties + Animations payantes</u> | | | |
| - Piscine des 21 et 28/07 – La séance | 3,00 € | 3,00 € | 3,00 € |
| - Sortie Patinoire à Rennes + Parc des Gayeulles | 7,00 € | 7,00 € | 7,00 € |
| - Journée aux jardins de Brodéliande du 19/07 | 7,00 € | 7,00 € | 7,00 € |
| - Journée à St Malo du 26 juillet | 7,00 € | 7,00 € | 7,00 € |
| - Nuit au Centre – 3/6 ans du 21/07/2016 | 5,00 € | 5,00 € | 5,00 € |
| - Nuit au camping de St Berthevin du 28/07 | 7,00 € | 7,00 € | 7,00 € |
| <u>Repas (tarifs actuels du restaurant scolaire)</u> | | | |
| - Enfants nés en 2012 et 2013 | 3,60 € | 3,70 € | 3,88 € |
| - Pour les autres enfants | 4,00 € | 4,12 € | 4,31 € |

T1 – Quotient familial < 900 €

T2 – Quotient familial compris entre 900 € et 1 200 €

T3 – Quotient familial > à 1 200 €

Modalités d'inscription : Toute inscription est définitive. En cas de désistement, prévenir au moins 3 jours, faute de quoi, la journée sera facturée (sauf en cas de force majeure).

| |
|---|
| ACCUEIL DE LOISIRS 3/11 ans – DEBUT JUILLET/FIN AOUT |
|---|

Suite à l'enquête effectuée auprès des familles, un accueil de loisirs sera mis en place :

- les mercredi 06, jeudi 07 et vendredi 08 juillet 2016,
- les lundi 29, mardi 30 et mercredi 31 août 2016

Celui-ci fonctionnera dans les mêmes conditions que l'accueil des petites vacances (horaires, tarifs...)

ACCUEIL DE LOISIRS 10/18 ANS DE JUILLET EN INTERCOMMUNALITE AVEC AHUILLE

Comme l'an dernier, des activités pour les 10/13 ans et 14/18 ans seront proposées aux jeunes de Montigné. Les animations se dérouleront soit à la demi-journée, soit à la journée (dans ce cas, possibilité d'accueil le matin et le soir et de restauration sur place).

Programme 10/13 ans

L'accueil est ouvert de 9 H à 17 H. Il est possible d'inscrire l'enfant à la journée ou à la demi-journée. Une garderie est proposée de 7 H à 9 H et de 17 H à 19 H.

Programme 14/18 ans

Les activités du matin se déroulent de 10 H à 12 H et celles de l'après-midi de 14 H à 17 H. Si le jeune reste à la journée, il peut déjeuner au restaurant scolaire.

Modalités d'inscription : toute inscription est définitive. Toute absence doit être signalée 48 heures ouvrées avant la date prévue de l'activité, faute de quoi, la journée ou la demi-journée est facturée. En cas de maladie, obligation de prévenir le centre et de fournir un certificat médical pour qu'il n'y ait pas de facturation.

Transports : Une navette passera à Montigné, au parking du complexe sportif, ¼ d'heure avant le début de chaque activité (en journée ou en soirée). Le retour se fera également avec la navette : au complexe sportif pour les activités de journée et au domicile des jeunes pour les activités de soirée.

Participation des familles

Les tarifs fixés sont les suivants :

| | Tr. 1 | Tr. 2 | Tr. 3 |
|--|-------|-------|-------|
| Garderie – La ½ heure | 0,56 | 0,59 | 0,62 |
| Restaurant scolaire – Le repas | 3,70 | 3,70 | 3,70 |
| La journée | 8,50 | 9,00 | 9,50 |
| La demi-journée ou la soirée | 4,90 | 5,20 | 5,50 |
| Possibilité d'inscription à la semaine complète | 36,00 | 38,00 | 40,00 |
| <i>A partir du 3^{ème} enfant : 10 % de remise sur la facture si présence des 3 enfants sur la ou les mêmes journée(s)</i> | | | |

Un supplément de 3 € par jour est demandé pour les enfants hors commune

T1 – Quotient familial < 900 €

T2 – Quotient familial compris entre 900 € et 1 200 €

T3 – Quotient familial > à 1 200 €

Par contre, pour les sorties et les activités avec intervenant extérieur, les suppléments au prix de demi-journée ou de journée ne sont pas encore arrêtés par la commune d'Ahuillé. Ils seront communiqués lors de la prochaine réunion.

Plusieurs camps et stages sont également proposés :

| Tranche d'âge | Dates | Thème | T1 | T2 | T3 |
|---------------|---|---|--------|--------|--------|
| 10/13 ans | Du lundi 11 juillet au mercredi 13 juillet | Stage « Magie » à Ahuillé (12 places) | 31,00 | 33,00 | 35,00 |
| | | Tarif hors commune | 40,00 | 42,00 | 44,00 |
| 10/13 ans | Du lundi 25 juillet au vendredi 29 juillet | Camp Equitation à Craon (15 places) | 113,00 | 119,00 | 125,00 |
| | | Tarif hors commune | 126,00 | 133,00 | 140,00 |
| 10/16 ans | Le vendredi 08 juillet | Sortie au Futroscope (50 places) | 27,00 | 28,50 | 30,00 |
| | | Tarif hors commune | 29,00 | 31,00 | 33,00 |
| 10/16 ans | Du lundi juillet au mercredi 13 juillet | Stage « bien-être, danse » à St Berthevin avec des professionnels (16 places) | 59,00 | 62,00 | 65,00 |
| | | Tarif hors commune | 66,00 | 70,00 | 74,00 |
| 10/16 ans | Du lundi 18 juillet Au vendredi 22 juillet | Camp « Tépacap » au Mans (accrobranche, paintball, escalade, biathlon ...) (12 places) | 121,00 | 128,00 | 135,00 |
| | | Tarif hors commune | 135,00 | 142,50 | 150,00 |

T1 – Quotient familial

T2 – Quotient familial compris entre 900 € et 1 200 €

T3 – Quotient familial

LOGO – ACCUEIL DE LOISIRS

Après présentation du futur logo de l'accueil de loisirs, il sera demandé à Anne-Sophie, pour éviter toute ambiguïté, d'y apporter une légère modification (suppression du crayon, lequel pourrait être confondu avec une cigarette).

CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

Dans le cadre de leur projet annuel, les jeunes conseillers souhaitent réaliser 2 panneaux de signalisation routière à installer aux entrées d'agglomération. Pour mener à bien leur projet, le conseil donne son accord pour l'achat de panneaux de bois, de peinture, de pinceaux et de vernis.

NOUVEAU QUARTIER – CHEMIN DU COUDRAY

Prêt relais

Suite à la rencontre avec le Crédit Mutuel (cf. CR du 07/04/2016), le Conseil Municipal :

☞ DECIDE de procéder, à l'échéance du 15/07/2016, au remboursement du solde du capital restant dû (150 000 € des 550 000 € empruntés en 2013, au taux de 2,55 %, pour le financement de l'acquisition et de la viabilisation de la 1^{ère} tranche du nouveau quartier),

☞ et de SOUSCRIRE un nouvel emprunt relais de 150 000 €, d'une durée de 2 ans, au taux de 0,95 %, à échéances trimestrielles. Le montant des frais de dossier s'élève à 150 €.

Modifications permis d'aménager – 1^{ère} tranche

Comme évoqué lors du dernier conseil (07/04/2016), la commission des travaux a rencontré le bureau d'études pour simplifier le règlement et modifier le parcellaire de la 1^{ère} tranche dans le but de relancer la vente de terrains.

Les modifications proposées concernent :

- le redécoupage de parcelles : suppression des lots 9 (une partie est réintégrée au lot 10, le reste est re-divisé entre les lots 8 et 11 sous réserve de l'accord de rachat des propriétaires riverains) et 18 (division entre les lots 17 et 19 sous réserve de l'accord de rachat par le propriétaire du lot 17),

- la suppression du chemin piétonnier en fond de parcelles pour les lots 1, 2 et 3 avec revente des délaissés aux propriétaires riverains (lots 1 et 4) et réintégration pour les lots 2 et 4,

- l'abattage du chêne se trouvant sur le lot 2 (à voir lorsqu'il y a aura un acquéreur pour cette parcelle),

- l'allègement des règles de construction :

- sens de faitage : 2 orientations possibles pour les lots 7, 10, 2, 14a, 15a et 19, pas de sens de faitage imposé pour les lots 12 et 13,

- lignes d'accroches assouplies,

- possibilité de retrait par rapport aux limites de propriété (lots 7 et 10, 14a et 15 a). Néanmoins, sur rue, le mur (d'une hauteur maximale d'1,50 M) reste obligatoire si la construction ne vient pas en alignement de la voie,

- moins de mitoyenneté,

- ½ niveau conseillé mais non imposé (en contrepartie, obligation de réaliser un mur de soutènement d'une hauteur maximale d'1,50 M),

- augmentation du périmètre constructible et suppression de volume secondaire pour les lots 7, 10, 12 et 13,

- modification de la voie de desserte du lot 4 permettant La réalisation du garage dans le volume principal,

- l'intégration du chemin vert jouxtant le lot N° 6 (les riverains en ayant fait la demande),

Aussi, après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL :

☞ APPROUVE les modifications présentées,

☞ CHARGE le Maire de rencontrer, d'ici la prochaine réunion de conseil, les propriétaires des parcelles 1, 3, 6, 8, 11 et 17 pour leur présenter les aménagements envisagés et leur proposer le rachat de terrain contigu à leur propriété au prix :

- de 50 € TTC/M² pour les lots 1, 3 et 6,

- d'achat du M² de leur parcelle pour les lots 8, 11 et 17 (prix initial – 10 %)

☞ REEXAMINERA ce dossier lors du prochain conseil

Une élue demande plus de vigilance et un réexamen du dossier lors du lancement de la seconde tranche pour éviter les modifications successives (4 pour cette tranche) qui apportent des disparités et des surcoûts.

Réunion Méduane/CAUE

Une réunion de communication portant sur la densification en milieu rural avec visite de la zone locative du Verger, se tiendra Salle du Verger, le mardi 07 juin 2016, à 17 H 00.

Zone locative du Verger

Il sera demandé à Méduane Habitat la possibilité d'organiser une visite de la zone locative du Verger préalablement à l'arrivée des locataires (logements, aires de jeux, places de stationnement, etc.). Puis, S. BRUNET informe que l'entreprise EUROVIA procédera prochainement au goudronnage de la Côte des Murs.

CONTRAT DE BALAYAGE

Le Conseil Municipal décide de reconduire au 1^{er} avril 2016 le contrat de balayage des rues de la commune à la Société LEUDIERE PRESTATION DE SERVICE d'Argentré, LPS, mieux-disante, et accepte son offre de 1 574,83 € HT par an (26,77 € HT/Km) pour 1 passage tous les 2 mois sur les axes principaux et 4 passages par an sur les axes secondaires.

DECISIONS MODIFICATIVES

Nouveau Quartier - Chemin du Coudray

Afin d'équilibrer les opérations d'ordre, le Conseil Municipal décide d'effectuer un virement de 10,00 € de l'article 1641 à l'article 3355-040 en recettes d'investissement.

Budget communal

Afin de pouvoir prendre en charge :

- les travaux supplémentaires de démolition de la forge (1 301,38 € TTC pour la démolition de la dalle de béton avec évacuation des gravats et l'aménagement du parking en tout-venant),
- l'installation de prises supplémentaires pour les décorations de Noël (devis Elitel de 1 050 € TTC pour 5 prises),

le conseil municipal vote un crédit de 1 400 € à l'article 2313-69 et de 1 100 € à l'article 2315-37 par prélèvement à l'article 2315-62 (travaux voie de contournement de Narbonne).

MAISON 14, RUE DES LAURIERS DONNANT SUR LA RUE DES ECOLES

La maison étant vacante depuis le 1^{er} mai 2016, le Conseil Municipal décide :

- de rembourser le dépôt de garantie à M. Billy DIAZ,
- de réunir la commission des travaux le mardi 18 mai 2016 pour la visiter et définir les travaux de rafraîchissement à effectuer avant de la louer.

TRAVAUX EGLISE

Conformément à la décision prise en septembre et octobre 2015 (cf. CR des 10-09-2015 et 08/10/2015) et malgré le refus d'attribution de subvention DETR, le Conseil Municipal décide de lancer les travaux et validera les devis VEILLE de 3 617,74 € HT (réfection parquet et marche de l'autel) et CHRIS ELEC de 730,92 € HT (déplacement des réseaux).

TRAVAUX MAIRIE

Le Conseil Municipal accepte les devis des entreprises COUTARD de 28 866,60 € TTC pour le remplacement des menuiseries et PREVOSTO de 11 337,00 € TTC pour la réfection des tuffeaux de la façade sud de la Mairie. Néanmoins, ceux-ci ne seront validés qu'après réception de la réponse à la demande de subvention TEPCV déposée auprès de Laval Agglomération.

MULTISERVICES – INSTALLATION D'UNE PERGOLA

Le Conseil Municipal autorise M. TAFFOREAU à installer une pergola en ossature métallique sur la terrasse bois du multiservices.

AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (Ad'Ap) – BOULANGERIE

La Préfecture, malgré l'approbation de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) de la boulangerie demande au pétitionnaire d'étudier avec la collectivité la réalisation d'une rampe fixe conforme sur le trottoir, alors qu'une demande de dérogation avait été sollicitée. Le Conseil ainsi que M. et Mme CHARTIER n'y sont pas favorables, considérant qu'une rampe gênerait la circulation des piétons. Il est donc décidé de se rapprocher de la DDT pour avoir de plus amples renseignements, d'autant que la commune doit apporter une réponse à la commission accessibilité d'ici le 12 juillet 2016.

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

En raison d'une surcharge de travail liée à de nombreuses absences, le Conseil Municipal décide de faire appel à l'association GENIE (Gestion des Espaces naturels pour l'Insertion et l'Emploi de Laval) pour l'intervention d'un agent en appui aux services techniques (entretien des espaces verts, travaux de maçonnerie à la Mairie et à la Forge). Une première intervention est programmée dès la semaine prochaine et pour une durée non définie (à la demande, en fonction des besoins) et ce, moyennant un coût journalier de 144,00 € TTC.

REFECTION PARKING DU PETOULET

Une réunion est programmée le mardi 17 mai 2016 avec l'entreprise EUROVIA pour le lancement des travaux de réfection du parking face au multiservices.

AMENAGEMENT RUES DES LAURIERS ET DU VERGER

Le nouveau projet d'aménagement de la rue des Lauriers a été validé par le Conseil Départemental.

Une consultation vient d'être lancée par le cabinet ZUBER auprès de 3 entreprises pour les travaux d'aménagement de la Rue du Verger avec remise des offres pour le jeudi 02 juin 2016, à 12 H. L'ouverture des plis est fixée au 02 juin 2016, à 18 H 30

ENQUETE INSEE

L'INSEE procède entre le 02 mai et le 25 juin 2016 à une enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages. Quelques familles de Montigné seront sollicitées.

RYTHMES SCOLAIRES – TAP - ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

Sur proposition de la commission extra-municipale et au vu des résultats des enquêtes effectuées par chacune des écoles auprès des familles le Conseil Municipal décide de reconduire en 2016/2017 les TAP sur une durée de 45' par jour, à raison de 4 jours par semaine.

Certains parents auraient souhaité que les TAP puissent se dérouler le soir (de 15 H 45 à 16 H 30) plutôt qu'en début d'après-midi. Or, dans ce cas, il aurait fallu prendre en compte les maternelles, ce qui nécessitait la présence d'au moins 10 animateurs au lieu de 5 actuellement.

Aussi, au vu du surcoût engendré et des difficultés de recrutement d'agents sur la base de 45' par jour, le Conseil Municipal opte pour la reconduction des horaires actuels, à savoir de 13 H 30 à 14 H 15 et maintient la gratuité.

ACCUEIL DE NOUVEAUX HABITANTS

Sur proposition de N. Forêt-Vettier, le Conseil Municipal charge la commission communication (éventuellement élargie) d'organiser une rencontre (sous une forme restant à déterminer) avec les nouveaux habitants de la commune pour mieux les intégrer à la vie communale. Cette idée qui pourra être renouvelée tous les ans est validée par le Conseil Municipal.

FETE COMMUNALE

Elle se déroulera en 2 temps :

- le 22 mai 2016 : cross nature le matin, concours de pétanque l'après-midi et retraite aux flambeaux et feu d'artifice le soir,
- le 12 juin 2016 : soirée entrecôte frites
- le 13 juin 2016 : concours de pêche en matinée

STORE – SALLE DU VERGER

Le conseil retient la couleur tango pour le store à installer sur la baie vitrée donnant sur la terrasse.

PROCHAINES REUNIONS

- Réunion enfance jeunesse : le 06 juin 2016 à 20 H (commission TAP)
- Réunion d'informations/parents d'élèves (réinscriptions services périscolaires, informations diverses rentrée 2016/2017) : vendredi 1^{er} juillet 2016, à 20 H 00, salle du Verger,

DATE DE LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

- le jeudi 09 juin 2016

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 00.

Visé par la secrétaire
de séance,

Le Maire,